



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2018-423 et ses amendements

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Lors d'une séance tenue le 14 mars 2022, le conseil a adopté trois (3) premiers projets de résolutions en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2018-423, et tiendra à ce sujet, une assemblée de consultation publique, à la salle J.-Adolphe-Ardouin, située au 2114, chemin du Tour-du-Lac, le lundi 11 avril 2022, à 18h30. Au cours de cette assemblée, la mairesse, accompagnée des membres du conseil, expliquera les trois (3) projets. Ils entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Projet de PPCMOI numéro 2021-493 - Matricule 1840-06-4002, visant à autoriser l'usage résidentiel bi-familial, et ce, sans usage commercial, pour la propriété située au 2211-2213, chemin du Tour-du-Lac, Nominique, dans la **zone Cv-1** :



Projet de PPCMOI numéro 2021-473 – Matricule 1740-83-1610, visant à autoriser l'usage résidentiel multifamilial en usage mixte commercial pour la propriété située au 2169, chemin du Tour-du-Lac, Nominique, dans la **zone Cv-1** :



Projet de PPCMOI numéro 2021-444 – Matricule 2038-66-8060, visant à reconnaître le prêt-à-camper en autorisant les bâtiments insolites pour la propriété située au 1777, chemin des Faucons, Nominique, dans la **zone RU-13** :



Ces trois (3) projets de PPCMOI numéros 2021-493, 2021-473, et 2021-444, contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Des copies des projets sont disponibles pour consultation au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Nominique, ce 15 mars 2022.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en le publiant sur le site Internet de la Municipalité, le 15 mars 2022, entre 8 heures et 16 heures et en le publiant dans le journal l'Information du Nord, Vallée de la Rouge, dans l'édition du 23 mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour de mars 2022.